

**Communiqué de presse de Paysages de France
(10 janvier 2007)**

Vendredi 12 janvier 2007 à 9 heures, sept membres du "Collectif des déboulonneurs" comparaissent devant le tribunal correctionnel de Paris pour avoir inscrit, le 28 octobre 2006, des slogans (à la peinture à l'eau !) sur des panneaux publicitaires 4 X 3 installés devant la gare d'Austerlitz.

De son côté, depuis des années, Paysages de France dénonce les multiples violations au Code de l'environnement commises par des sociétés d'affichage, y compris des sociétés de tout premier plan.

Cette situation est notamment la conséquence directe de la carence de l'Etat et de ses représentants (préfets) : Paysages de France est très souvent obligée de saisir la justice pour obtenir le respect de la loi et le démontage de panneaux irréguliers. L'association a d'ailleurs obtenu la condamnation de l'Etat à 18 reprises.

Paysages de France a déposé des dizaines de plaintes auprès de procureurs de la République, y compris pour infractions délictuelles, contre des sociétés d'affichage. Jusqu'à présent, aucune de ces plaintes n'a abouti à des poursuites !

Paysages de France a alerté les différents ministres de l'Intérieur (J.-P. Chevènement, Daniel Vaillant, Dominique de Villepin, Nicolas Sarkozy). L'actuel ministre a été saisi à cinq reprises. Jamais aucune suite concrète n'a été donnée aux demandes de l'association.

La carence et le silence de l'Etat, les multiples violations au Code de l'environnement, le classement systématique des plaintes ne sont plus supportables.

Comment peut-on poursuivre une poignée de "barbouilleurs" de panneaux publicitaires si les afficheurs délinquants ne le sont jamais lorsque les défenseurs de l'environnement et du respect des lois le demandent ?

Le bureau de Paysages de France

L'association RAP organise, le 12 janvier à 18 heures 30, une projection-débat sur le sujet à la mairie du 11e arrondissement, Place Léon Blum.

Contact Presse : 06 72 98 94 89